COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Séance du 20 FEVRIER 2018

COMPTE-RENDU

****

Suite à la convocation en date du 13 Février 2018, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Vendredi 20 Février 2018 à 17 heures, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, M. Jean Rémy KERVARREC, Mme Armelle NICOLAS, Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART.

Absents excusés :

Mme Kaourintine HULAUD, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Gisèle GUILBART, M. François LE LOUER.

A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant :
M. Frédéric TOUSSAINT

Départ de Mme Armelle NICOLAS au cours de l'examen de la question n°7, et de Mme Claudine CORPART et M. Frédéric TOUSSAINT au cours du point 8.

****

M. LE PRESIDENT fait lecture de l'ordre du jour dont le dernier point portera sur des questions diverses, mais il souhaite d'ores et déjà évoquer la programmation d'une date d'invitation des élus de l'ensemble des collectivités, à une présentation du projet de site. A cette occasion, il sera fait état du contexte actuel et des perspectives envisagées. Il informe que la société Préprogram présentera, en fin de séance, le travail engagé avec l'IFCE sur le volet fonctionnel de l'étude de programmation du projet global du site.

Il indique qu'il s'agit d'un conseil du syndicat mixte transitoire puisque le point consacré à la modification des statuts est reporté en raison de discussions en cours avec la Région et le Département. Aussi, cette séance est l'occasion d'évoquer les orientations qui se profilent concernant la modification de ces statuts.

Le vote du budget permettra aux services du syndicat mixte de fonctionner tout en sachant qu'il devra être établi un budget supplémentaire reprenant les nouvelles contributions des collectivités.

Rue Victor Hugo - BP 60111 - 56703 HENNEBONT Cedex - Tél. 02 97 89 52 00 - Fax 02 97 89 52 01
syndicatmixte.harashennebont@gmail.com

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 DECEMBRE 2017

M. LE PRESIDENT souligne le décalage constaté entre l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente et l'avancement des projets, par conséquent il a été convenu de diffuser aux élus du syndicat les projets de comptes-rendus non encore approuvés même si cela parait délicat. Le comité syndical est une instance à part entière, aussi la question peut se poser de diffuser des comptes-rendus non approuvés à des tiers avant un conseil communautaire par exemple, car, il indique sans aucune animosité, qu'à l'occasion du vote du budget de Lorient Agglomération, les éléments du dernier compte-rendu non approuvés, ont pu être utilisés à des fins d'argumentation. Il précise comprendre que les groupes politiques ou les institutions aient besoin des derniers comptes-rendus, dans le cas précité il s'agissait de celui du mois de décembre précédant la période des votes budgétaires. Certain de la qualité de ce projet, il souligne être contre la rétention d'informations et pour la transparence, toutefois il faudra veiller à ce que tout document communiqué, non approuvé, soit estampillé de la mention « projet », par conséquent, M. Le Président propose de continuer à diffuser des projets de procès-verbaux en précisant bien qu'ils ne sont pas approuvés. Il prend note d'un accord du comité syndical dans ce sens.

Mme LE SAOUT s'interroge quant à une éventuelle approbation du projet de compte-rendu de manière électronique lors de sa transmission par mail. Chaque élu pourrait alors valider sa diffusion de manière rapide et efficace.

M. LE PRESIDENT est favorable dans le cas où cela ne nécessite pas d'explication et en précisant qu'il s'agit d'une approbation provisoire.

Mme NICOLAS approuve cette proposition.

Mme LE SAOUT propose qu'il soit validé par mail, par au moins un représentant élu du comité syndical de chaque collectivité, et que soit indiqué dans le mail de diffusion « avant diffusion, nous souhaitons votre approbation du compte rendu dans tel délai ».

M. KERVARREC indique que la situation délicate évoquée était peut-être exceptionnelle.

M. LE PRESIDENT confirme cela et précise que ce n'est pas le fait que ces propos soient repris qui l'a contrarié mais plutôt ceux du directeur du syndicat mixte au profit d'un opposant au financement du projet. M. LE PRESIDENT rappelle le lien de confiance qui existe au sein de ce comité entre les différents représentants, basé sur la transparence, la concertation et l'implication, dont l'objectif de tous est bien le développement du site. Toutefois, il reconnait que si des divergences émergeaient entre les élus du syndicat, alors il s'avérerait nécessaire de respecter strictement les procédures mais ce n'est pas ce qui est constaté à ce jour. Pour conclure, il sollicite l'approbation du présent compte-rendu et note l'accord des membres du comité syndical de communiquer par retour de mail leur pré-approbation du projet de compte-rendu.

Mme ALLIO demande si l'approbation resterait soumise au comité syndical.

M. LE PRESIDENT confirme ce dispositif réglementaire.

➢◆◆◆◆◆◆◆◆➣

Le compte-rendu de la séance du 22 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

➢◆◆◆◆◆◆◆◆➣

2 -SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT - MODIFICATION DES STATUTS

M. LE PRESIDENT indique que le comité n'est pas en mesure à ce jour, d'approuver les nouveaux statuts, aussi, il cède la parole à M. BEAUMIER afin qu'il expose les éléments du contexte actuel.

M. BEAUMIER précise qu'un projet de statuts a été transmis à l'ensemble des collectivités pour lequel le Département et la Ville d'Hennebont ont fait part de leurs observations. En ce qui concerne la Région et l'Agglomération, des échanges ont porté sur la manière d'inscrire dans ces statuts des missions plus claires et de disposer en matière de suivi stratégique d'une vision globale attendue par tous sur l'avenir de ce site, d'une instance particulière. Il était prévu dans les précédents statuts une instance dénommée « Bureau » se réunissant très occasionnellement, et un comité de pilotage rassemblant un représentant élu de chacun des membres, ayant la possibilité d'y associer des techniciens en fonction des sujets abordés dans le cadre de cette instance. Ces nouveaux statuts proposent de renommer le comité de pilotage « Bureau » puisque il appartient bien au « Bureau » de suivre les projets stratégiques du syndicat mixte, et que soit précisé, à la demande de la Région, les objectifs et les missions de cette nouvelle instance, tant en matière de stratégie touristique, culturelle, sportive et de développement. Cette stratégie devra s'inscrire dans un plan à 5 ans adossé à une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) présentant une vision budgétaire d'investissement et de fonctionnement claire et partagée. Ce Bureau proposera ses orientations au comité syndical qui sera libre de voter ou pas celles-ci. Le comité syndical a certes une mission de coordination, avec une vision stratégique du site, mais celle-ci ne peut dépasser le cadre de son objet et du périmètre de délégation. Pourtant, les actions de développement portées par le syndicat s'articulent avec des actions concomitantes engagées par d'autres collectivités en direct, c'est le cas du projet tourisme et culture porté par Lorient Agglomération au sein même du site, c'est le cas également du Département sur le patrimoine et la culture, ainsi que de la ville d'Hennebont sur le projet du logis abbatial et du développement de la parcelle dont elle est propriétaire.

M. LE PRESIDENT ajoute que le Conseil Régional intervient sur la politique agricole.

M. BEAUMIER précise que lors des récents échanges avec les Présidents et les directeurs généraux des services des différentes collectivités, il a été évoqué l'hypothèse de la création d'un Comité de site qui se réunirait une à deux fois par an afin de porter cette vision transversale, globale, peut-être même au-delà des murs du Haras. Les orientations de ce comité, composé des 3 Présidents et du Maire d'Hennebont serait par la suite retranscrites aux élus représentants des collectivités au sein du Bureau et du Comité syndical.

M. LE PRESIDENT indique que ce comité ne constituera pas une instance de décisions. Celui-ci permettra de resserrer les liens entre l'action in situ et les autres politiques publiques conduites par les Présidents et leurs directeurs généraux des services (DGS). Ils seraient alors davantage épargnés de faire la promotion du site dans l'intérêt des politiques menées au niveau du Département et de la Région.

M. KERVARREC émet des réserves quant à la disponibilité des Présidents et DGS.

Mme BELLEC informe du souhait exprimé par le Département d'avoir une vision globale du projet, toutefois celui-ci atteste de la réelle dynamique, de la projection engagée pour la réussite de ce projet. Chaque structure intervenant pour le Haras a son propre projet, cependant il est regretté un manque de vision globale et de coordination des projets pour ce même site.

Mme LE SAOUT précise que cet avis est partagé par la Région.

M. KERVARREC fait observer que c'est aussi le rôle des élus de communiquer les informations au Président et DGS de la collectivité qu'il représente. Toutefois, il reconnait que s'agissant de sujets particuliers ayant des impacts très lourds, dans le domaine du financement par exemple, ou d'hésitation en matière d'arbitrage, leur intervention serait légitime.

M. BEAUMIER informe que le DGS du Département a pris contact avec le syndicat mixte pour convenir d'un rendez-vous, aussi il a été privilégié de programmer une rencontre prochainement avec l'ensemble des DGS des différentes collectivités. Pour en revenir sur l'aspect pilotage, le syndicat mixte a vocation à développer son projet, mais il rappelle que juridiquement, sa mission de coordination ne peut s'étendre au-delà de ses attributions énoncées dans les statuts. En aucun cas il ne peut interagir sur des actions menées par les collectivités.

M. LE QUELLEC convient que ce n'est pas si simple que cela, tout comme le site de Lamballe, le syndicat a une logique et il participe à plusieurs politiques. Aussi, il est nécessaire de cadrer son intervention dans le cas où des divergences apparaitraient.

Mme BELLEC observe qu'il s'agirait donc d'une réunion commune avec tous les DGS car au niveau du Département il avait été pensé organiser une rencontre avec le syndicat mais cela s'avère toutefois un peu prématuré. De fait, le Département intervient en matière de fonctionnement mais sa projection était davantage orientée vers des problématiques relatives à l'investissement.

M. BEAUMIER répond que la perception des sollicitations de chaque collectivité n'était pas clairement définie, notamment celle de l'agglomération sur le développement des projets qui progressent dans un planning un peu différent que celui du projet porté par le syndicat. C'est pourquoi, le préambule de l'étude qui est présenté ce soir tente de recontextualiser le projet dans son ensemble.

Mme CORPART partage ce manque de visibilité sur des questions plus larges, sur les ambitions des différentes collectivités pour ce projet structurant, la place que va prendre ce site au niveau du Département, au niveau de la Région. Ce déficit d'informations quant à savoir comment on s'inscrit par rapport à d'autres acteurs, peut avoir un impact sur le développement stratégique.

Mme LE SAOUT indique avoir également exprimé ce point de vue. Elle rappelle le courrier du Président de la Région adressé à M. METAIRIE confirmant son adhésion au projet et son engagement financier. Néanmoins, elle renouvelle le souhait de se donner le temps d'une réflexion commune de l'ensemble des partenaires pour que les ambitions de chacun fusionnent, et permette d'écrire collectivement ce projet.

Mme LE GUELLAUT considère que l'objectif dépasse le site lui-même lorsqu'est évoqué le Blavet situé à proximité qui est un vecteur de développement touristique, aussi cette conférence des Présidents pourrait donner des orientations, des objectifs à atteindre sur des aspects qui dépassent le seul projet de site.

Mme LE SAOUT fait remarquer toutefois que le projet stratégique reste à écrire pour 5 à 10 ans, et dans ce cadre ce sont les élus du comité syndical qui devront s'atteler à cette mission, cela nécessite donc que l'ensemble des ambitions collectives soient coordonnées.

M. LE PRESIDENT attire l'attention sur le fait que le projet entre dans sa phase de co-construction et qu'il n'était possible jusque-là de préjuger tout ce qu'engendrerait ce projet, comme par exemple l'accueil du Congrès national des chevaux territoriaux à la place de Trouville, de même concernant l'aspect sportif. Il est donc nécessaire aujourd'hui de construire le puzzle en y insérant toutes les pièces comme celle de la position du GIP sur la reproduction, ou du cours de la viande chevaline, qui sont des préoccupations dont il faut tenir compte.

M. LE QUELLEC intervient sur le volet agricole en précisant qu'il entend chez les éleveurs du cheval breton que s'il est constaté une baisse sur Hennebont, il faut laisser Hennebont. Ce n'est pas son avis qu'il justifie par sa détermination qu'Hennebont conserve l'activité de reproduction afin de faire perdurer cette tradition.

M. LE PRESIDENT propose de soumettre à l'ensemble des élus des collectivités qui le souhaitent, un temps de rencontre en mai ou juin prochain, avec à l'appui une présentation d'un rapport d'étape du projet global du site par éventuellement un prestataire extérieur qui saura mettre en scène les différentes esquisses du projet. A cette occasion, seront également conviés les différents acteurs intervenant sur le site, et qui méconnaissent ce que font les autres, tels que le GIP, le réseau « Faire à cheval », les artisans, les nouveaux locataires et la SHN qui est dans l'inquiétude d'être remise en concurrence dans le cadre d'une délégation de service.

Mme NICOLAS pense que cette démarche est incontournable pour le Département, pour la Région, mais aussi pour le territoire de Lorient Agglomération et ses élus, afin que tout le monde adhère avec la même culture. En effet, il se fait écho en Bureau et Conseil communautaire des beaux projets sur le site, mais on peut penser que géographiquement avec le beau patrimoine qui existe, c'est un facteur stratégique de développement dans un certain nombre de domaines.

M. BEAUMIER informe qu'une présentation est inscrite à l'ordre du jour du Bureau communautaire du 23 mars et au Conseil des Maires du 13 avril.

Mme BELLEC rappelle le souhait de cette présentation à l'ensemble des acteurs concernés au regard de l'ambition pour le projet qui touche les domaines de la culture, du tourisme, de la formation, de l'agriculture. Il est avéré que davantage les acteurs sont informés, meilleur est le projet.

Mme LE SAOUT confirme la nécessité de programmer cette présentation de rapport d'étape en vue de l'acceptation du projet.

Mme NICOLAS approuve la proposition de M. LE PRESIDENT de solliciter l'aide d'un prestataire pour valoriser la présentation du projet au regard de la diversité des activités sur ce périmètre dont le rayonnement ira bien au-delà de celui-ci.

M. BEAUMIER précise qu'à ce titre, il sera important d'énoncer cette présentation comme étant le projet du Haras impliquant les collectivités concernées et non une démarche exclusive du syndicat mixte. En outre, pour permettre le fonctionnement du syndicat mixte, il paraît inéluctable que le vote des statuts intervienne assez rapidement, aussi il sollicite l'accord des élus des différentes collectivités pour attribuer dans les nouveaux statuts, à ce « Bureau » dénommé jusqu'alors comité de pilotage, des fonctions visant à définir une stratégie à 5 ans intégrant tous les volets précités, et de les proposer au comité syndical pour approbation, nonobstant la conférence des Présidents qui aura pour mission d'impulser une vision plus large.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Les résultats du compte administratif du syndicat mixte du haras national d'Hennebont pour l'exercice 2017 sont soumis pour approbation au Comité.

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Président sur le compte administratif pour l'exercice 2017,

➢◆◆◆◆◆◆◆◆◄

M. BEAUMIER propose à Mme DALLIBERT de présenter les grandes lignes de ce compte administratif.

Mme DALLIBERT précise que la nouveauté imposée par la loi NOTRe est d'annexer au compte administratif, ainsi qu'au budget primitif, une note sur les informations financières essentielles. En résumé, le montant total des recettes s'établit à 888 918,72 €, celui des dépenses s'établit à 597 435,83 € soit 503 783,81 € pour la section de fonctionnement et 93 652 € pour la section d'investissement avec des taux de consommation relativement élevés pour la section de fonctionnement, un peu moins pour la section d'investissement mais sachant qu'il y a aussi 48 482,16 € de report.
Les recettes s'établissent donc à 888 918,72 € qui se décomposent en section de fonctionnement à 678 395,15 € et en investissement à 210 523,57 €. Le taux de réalisation est supérieur à 100 % dû notamment à des revenus d'immeubles qui sont un peu plus élevés que la prévision.
Le résultat global de clôture ressort donc à 291 482,89 € et si à cela s'y ajoutent les reports qui vont être financés, il retombe à 243 000,73 €.

M. LE PRESIDENT fait remarquer que le contexte incertain du début d'exercice comptable engendré par la perte des loyers de l'IFCE ainsi que la volonté de diversifier les activités, a suscité quelques craintes sur la section de fonctionnement. Toutefois, au regard d'un taux de réalisation de recettes à 102 % et des dépenses maîtrisées à minima face à ces incertitudes, force est de constater du sérieux et de la compétence des équipes, ainsi que d'une gestion à bon escient. Il s'agit d'un compte administratif de transition qui montre la capacité à assurer l'essentiel alors même que le contour des compétences et l'organisation interne ne sont pas stabilités.

M. BEAUMIER précise que l'enjeu de l'année 2018 pour le Bureau va être de se projeter sur l'organisation fonctionnelle du site, d'en définir les activités prioritaires, et sur la base de celles-ci, d'établir une projection financière permettant d'estimer les revenus possibles à travers ces différentes activités. Ceci permettra également une définition de la capacité à investir.

Mme LE SAOUT suggère, lors de la présentation du point d'étape, de disposer d'éventuels scénarii de développement des années N1 et N2 afin de déterminer ce qui peut d'ores et déjà être engagé à court, moyen et long terme, et de définir les orientations stratégiques qui pourront être déclenchées.

M. LE PRESIDENT quitte la séance pour l'adoption du compte administratif après avoir confié la Présidence à Mme LE SAOUT.

➢◆◆◆◆◆◆◆◆◄

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **APPROUVE** le compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2017, fixant :

- Le montant définitif des recettes réalisées à 888 918,72 €
- Celui des dépenses effectuées à 597 435,83 €

SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE **+ 291 482,89 €**

ARRETE LE PRESENT COMPTE DE L'EXERCICE A **DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS QUATRE VINGT NEUF CENTIMES.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 - COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion du syndicat mixte du haras national d'Hennebont, établi par Madame la Trésorière Municipale pour l'année 2017, est soumis à l'examen des membres du Comité.

Le résultat de clôture est identique à celui du compte administratif, à savoir : **+ 291 482,89 €**

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte de gestion 2017.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **APPROUVE** le compte de gestion 2017 de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2017.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après l'arrêté des comptes, l'assemblée délibérante procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Le compte administratif 2017 du syndicat mixte du Haras National d'Hennebont, approuvé par délibération du 20 février 2018, présentant un excédent de fonctionnement de + 174 611,34 € et un excédent de la section d'investissement, après reports, de 68 389,39 €, il est proposé au Comité de reprendre la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 174 611,34 € sur l'exercice 2018 en report à nouveau créditeur au compte 002.

➢◆◆◆◆◆◆◆◆≺

Mme DALLIBERT apporte les précisions suivantes :
« Il n'y a pas besoin de couvrir de déficit d'investissement. En l'occurrence, les résultats sont repris pour l'équilibre du Budget Primitif, il n'est pas nécessaire d'attendre le Budget Supplémentaire, mais ce Budget Primitif a été construit avec les participations au niveau des statuts actuels, soit à 340 000 € en global. Lorsque les nouveaux statuts seront approuvés, il faudra un Budget Supplémentaire pour acter les nouvelles

participations des membres. Il y aura donc sans doute un double appel de fonds, à l'exception du Département qui ne verra pas sa participation augmentée à priori, un premier titre sera émis auprès de la Région, de l'Agglomération et de la commune d'Hennebont, sur la base des statuts actuels, puis un second titre sera émis à l'issue du vote du Budget Supplémentaire ».

M. BEAUMIER alerte toutefois l'assemblée sur le fait que le syndicat devra fonctionner avec le budget actuel jusqu'au vote du Budget Supplémentaire vers la fin juin, ceci aura indéniablement un impact sur le résultat de fin d'année.

M. LE PRESIDENT indique que cette situation ne doit pas freiner les activités lucratives pour le site. Ce report contraint d'éventuels investissements, qui auraient pu être engagés si le budget global était voté ce jour, mais n'est pas dommageable pour le projet du site, c'est une phase transitoire.

M. BEAUMIER précise que les investissements prioritairement fléchés pour l'année 2018 dans le cadre du budget soumis à l'approbation de cette assemblée, concernent la continuité de l'étude de programme déjà lancée, ainsi que l'entretien des aires équestres qui sont des outils quotidiens nécessaires pour tout le monde. En revanche, il ne pourra être réalisé davantage, ni sur l'entretien des bâtiments, ni sur les missions confiées au syndicat qui pourront l'être dans le cadre d'un plan patrimonial stratégique. L'année 2018 est une année transitoire d'un point de vue budgétaire et permettra de clarifier la feuille de route qui sera mise en œuvre dès 2019 selon les modalités définies dans le cadre du Bureau, du Comité ainsi que de la Conférence des Présidents.

➢◆◆◆◆◆◆◆◆≺

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2017 en report à nouveau créditeur au compte 002 pour l'intégralité de son montant, soit 174 611,34 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 -BUDGET PRIMITIF 2018 - APPROBATION

Le Comité Syndical est invité à adopter le Budget Primitif de l'exercice 2018.

Le Budget Primitif 2018 présenté dans le détail au Comité Syndical s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 852 000 €

dont en Investissement :..... 258 000 €
et en Fonctionnement :..... 594 000 €

➢◆◆◆◆◆◆◆◆≺

M. LE PRESIDENT rappelle que l'élément important qui constitue ce budget est l'inscription des participations actuelles des différents partenaires, à savoir 125 000 € de la Région, 125 000 € du Département, 50 000 € hors valorisation pour Lorient Agglomération et 40 000 € de la commune d'Hennebont. Après le vote du Budget Supplémentaire, le budget s'établira pour le second semestre avec les participations de 225 000 € pour la Région, le maintien à 125 000 € du Département, Lorient Agglomération passe à 225 000 € et la commune d'Hennebont à 75 000 €.

M. KERVARREC sollicite des précisions sur la nature de la participation de Lorient Agglomération qui passe de 50 000 € à 225 000 €.

M. BEAUMIER précise qu'auparavant Lorient Agglomération versait 50 000 € de participation, mais pour arriver à 42 % de participation elle valorisait pour 50 % le budget de fonctionnement qu'elle amenait au site à travers ses activités de tourisme et culture via la SELLOR. Cet apport au fonctionnement général était valorisé pour moitié dans les statuts du syndicat mixte en faveur de l'Agglomération.

Mme DALLIBERT présente les grandes lignes de ce budget, à savoir, la reprise de l'excédent de fonctionnement pour 174 611,34 €, l'équilibre de la section d'investissement sans recours à l'emprunt. La section d'investissement s'équilibre grâce au résultat d'investissement reporté de 116 871,55 €, les dotations aux amortissements qui ont tendance à augmenter de façon importante chaque année et qui sont la résultante des travaux réalisés tous les ans, constituent une recette d'investissement et une dépense de fonctionnement, les 141 128 € sont donc repérables sur la section de fonctionnement au titre des dépenses. Il est noté une stabilité des dépenses de personnel, les charges de fonctionnement courant ressortent à minima à 158 071,55 €, et les prestations de service qui comprennent la prestation de la SELLOR s'élèvent à 208 000 €. La section de fonctionnement s'équilibre avec les participations et le résultat reporté. Les revenus des immeubles et autres produits de gestion sont à un niveau correct par rapport aux estimations puisque certains revenus sont venus se substituer et compenser la baisse du loyer de l'IFCE. Une section de fonctionnement qui s'équilibre à 594 000 €, une section d'investissement à 258 000 € pour un budget global de 852 000 €.

➢♦♦♦♦♦♦♦≺

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article 1 : **APPROUVE** le budget primitif 2018 du syndicat mixte, voté par nature pour la durée du mandat dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants, qui s'équilibre en prévision de dépenses et de recettes à la somme globale de 852 000 €.

Article 2 : **DECIDE** d'adopter les équilibres par sections et par chapitres.

Article 3 : **DECIDE** la mise en recouvrement des contributions financières des collectivités membres nécessaires à son équilibre.

Les contributions financières 2018 des collectivités membres qui en résultent sont les suivantes, conformément à l'article 9.3 des statuts du syndicat mixte, après réfaction du montant forfaitaire de 160 000 € de la contribution de Lorient agglomération :

• Région Bretagne =	125 000 €
• Département du Morbihan =	125 000 €
• Lorient Agglomération =	50 000 €
• Commune d'Hennebont =	40 000 €
TOTAL :	340 000 €

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux mandatements des dépenses dans la limite des crédits prévus au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Départ de Mme Armelle NICOLAS

7 - VOTE DE TARIFS APPLICABLES AU 1ER MARS 2018

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur des propositions de tarifs ci-jointes, à appliquer à compter du 1er mars 2018.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **APPROUVE** les tarifs ci-après votés en euros, applicables à compter du 1er mars 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8 - PRESENTATION DE L'ETAPE 1 DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION SUR L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SITE

M. BEAUMIER présente quelques éléments de l'étude de programmation lancée par le syndicat mixte qui porte sur l'organisation fonctionnelle des outils du site et la manière dont elle s'articule avec l'action globale du site. Cette présentation répond à une demande formulée lors du dernier comité syndical.

Tout d'abord, il dresse l'historique du site, qui était refermé sur lui-même, dont la mission régalienne était la sélection et la reproduction des chevaux. Ce site a vu se succéder nombre de directeurs sur des périodes très courtes, engendrant une gestion un peu anarchique. Aujourd'hui le site connait un réel essor, il se caractérise comme un lieu culturel et touristique, un lieu d'instruction et de concours équestres, par son patrimoine à sauvegarder mais aussi comme un vecteur économique à développer.

En 2007, le syndicat mixte du Haras National d'Hennebont est créé avec pour partenaires la Région Bretagne, le Conseil Départemental, Lorient Agglomération et la commune d'Hennebont. Il s'est doté, depuis sa création, d'outils de prospectives et de gestion.

Depuis le 6 décembre 2016, le site est la propriété de Lorient Agglomération et de la Ville d'Hennebont. La gestion globale du Haras a été confiée au syndicat mixte qui poursuit ses missions premières mais aussi la mise en œuvre du projet global de site.

Les missions du syndicat consistent à :

- *Gérer et préserver le patrimoine bâti, arboré et immatériel du site ainsi que le patrimoine vivant,*
- *Développer et favoriser les activités économiques, touristiques, culturelles et sportives en lien avec le cheval conformément à la vocation première du site,*
- *Promouvoir le site auprès de publics larges, en particulier au moyen d'une animation événementielle soutenue,*
- *Organiser et coordonner la bonne cohabitation des différents usages et usagers du site, professionnels ou non.*

Ses missions évoluent vers :

- *Une programmation qui s'intensifie,*
- *Des concours qui se diversifient,*
- *Des événements plus nombreux,*
- *Une gestion du quotidien plus lourde.*

Les enjeux qui caractérisent ce site sont :

- *Des infrastructures à rénover,*
- *Un patrimoine à entretenir,*
- *Une coordination générale quotidienne à assurer,*
- *Un projet à développer.*

L'organisation du projet de site du Haras comprend un projet global avec deux axes de développement. Le premier porté par Lorient Agglomération vise à développer l'attractivité touristique et culturelle, le second porté par le Syndicat Mixte vise à développer l'économie équestre.

La Ville d'Hennebont, quant à elle, s'engage dans la reconversion de l'Abbaye de la Joie et ses alentours. Dans ce cadre, elle a lancé un appel à projet en direction d'opérateurs spécialisés dans ce type de réhabilitation et de gestion de patrimoine remarquable dans le domaine de l'hébergement, de l'hôtellerie, de la restauration ou de l'événementiel, présentant de réelles garanties de fiabilité sur le long terme.

Départ de Mme CORPART et de M. TOUSSAINT

<u>Présentation par M. COURTOIS du cabinet Préprogramm de l'étude portant sur la rénovation des équipements sportifs et équestres du site du Haras d'Hennebont :</u>

Cette étude est menée en cotraitance avec l'IFCE et un autre sous-traitant pour la partie VRD.

Les différentes phases d'étude se décomposent ainsi :

La première phase est en cours de finalisation, elle consiste en l'analyse de l'existant, la définition des besoins avec la participation d'un comité de pilotage et enfin l'évaluation de faisabilité au regard des exigences de PLU, de sites constructibles, de relief, d'aspect réglementaire sur le pompage des ressources.

A l'issue de cette phase, différents scénarios se dessinent et sont présentés ce soir, ils feront l'objet d'une phase de validation permettant la rédaction d'un programme qui est destiné à une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la ou les phase(s) des chantiers à entreprendre.

Dans un premier temps, il rappelle les éléments de contexte du site à l'appui d'un plan masse, puis présente les différents points d'étude qui portent sur :

- *L'organisation des accès sur le site,*
- *L'affectation des bâtiments (chevaux, musées, réception….),*
- *Les différents reliefs, les végétaux, les réseaux,*
- *Les esquisses d'aménagement avec la proposition d'un parcours de cross,*
- *Une projection sur l'organisation des manifestations,*
- *Les contraintes en matière d'urbanisme au vu du PLU en cours de révision.*

Dans un second temps, il évoque les besoins définis :

- *Un poney club,*
- *Un manège nécessaire à l'instruction et aux concours équestres,*
- *Des carrières utilisées pour les détentes,*
- *Un complexe dédié à la reproduction et la congélation,*
- *Un espace de valorisation du cheval au travail,*
- *Des zones de stockage couvertes,*
- *Une fumière,*
- *Une aire de stationnement,*
- *Des espaces d'accueil de box démontables,*
- *Une maréchalerie.*

Mme LE BELLER alerte sur l'importance de la nature du sol des carrières qui devront respecter la réglementation imposée par la Fédération Française d'Equitation pour l'organisation des concours, et s'adapter aux changements climatiques (pluie). De plus, il est très important pour une rapide accommodation des chevaux à l'environnement du terrain de concours, que la nature du sol du paddock et de la carrière soit la même. Les propriétaires seront très attentifs à ces caractéristiques.

M. BEAUMIER préconise que le poney club soit relativement proche de l'aire de stationnement afin d'éviter des croisements de flux trop importants.

M. COURTOIS indique qu'une attention toute particulière sera portée sur le respect de l'axe de symétrie dans le dessin du projet.

Mme LE BELLER préconise de veiller à ne pas trop éloigner l'aire de stationnement des camions de propriétaires s'il est attendu de développer l'activité des écuries de propriétaires.

M. KERVARREC demande si d'un point de vue économique, il subsiste des écarts de coûts de réalisation importants entre les deux scénarios présentés.

M. COURTOIS répond que l'estimation est assez semblable mais avant de communiquer les chiffres, il sera nécessaire de mieux définir les besoins.

M. KERVARREC signale que l'aspect financier est toutefois un élément à ne pas négliger.

Pour conclure, M. LE PRESIDENT énonce les trois études en cours sur le site, celle d'In Extenso dédiée à la réhabilitation de l'abbaye de la Joie dont l'étude de programmation pourra être présentée au mois de juin. La question du devenir des locaux de la bergerie reste à clarifier, l'étude de Préprogram dont les premières esquisses viennent d'être présentées, portant sur les équipements sportifs et équestres du Haras, et la dernière s'attachant à « mettre du rêve » sur ce site. Le travail du syndicat mixte sera de s'assurer de la compatibilité de ces différents projets.